

16 JUIN. — Pierre Depraetere, 1 an, rue de la Barbe d'Or. — Coralie Meurin, 6 mois, au Pile. — Virginie Rustin, 63 ans, ménagère, rue du Curoir. — Agnès Gonze, 55 ans, propriétaire, (retiré du canal de Roubaix). — Louis Desmet, 77 ans, journaliste, rue de la Lys. — Espérance Malfait, 71 ans, journalier, à l'hospice. — Alexandre Duquenne, 77 ans, rue des Longues-Haies. — Francis Cau, 8 mois, rue de Tourcoing.

17 JUIN. — Lucie Loots, 46 ans, ménagère, à l'Époule. — Angèle Verdouck, 1 mois, rue Saint-Honoré. — Sidonie Vauhouette, 16 ans, rue des Fondeurs. — Arthémise Valeke, 5 mois, rue Ravardi. — Marie Maes, 1 mois, rue de l'Alma. — Léopold Squedin, 2 ans, au Calvaire.

Etat-civil de Tourcoing.

MARIAGE DU 16 JUIN. — Carlos-Henri Delannoy, trieur, 32 ans, et Céline-Adèle-Joseph Bouche, fille de bureau, 27 ans.

NAISSANCES DU 16 JUIN. — Henri-Paul-Joseph Nauwelaers, rue de l'Alma. — Fleurisse-Joseph Desfontaines, à la Marlière. — Fleurisse-Henri-Joseph Piedanna, rue de Paris.

NAISSANCES DU 17 JUIN. — Clémence-Germaine-Marie-Joseph Masquillier, rue de Gand. — Alphonse Vlamynck, rue du Brun-Pain. — Coralie Delhomme, Chemin des Mottes. — Jean-Louis Scalbert, à la Croix-Rouge. — Marie-Justine Masurel, rue de la Laiterie.

DÉCÈS DU 16 JUIN. — Angélique-Joseph Lecru, 82 ans et 7 mois, rue de Lille. — Aimée-Louise Tonnel, 69 ans et 10 mois, rue de Lille.

DÉCÈS DU 17 JUIN. — Pierre-Joseph Ton-driaux, 78 ans et 10 mois, à l'Hôpital-Civil, (rue Nationale). — Un mort-né.

Faits Divers

INCENDIE ALLUMÉ PAR UNE FOLLE. — On écrit de Chalonnès-sur-Loire au Journal de Maine-et-Loire : Un terrible drame s'est accompli dans l'île de Chalonnès.

La femme M..., âgée de trente-trois ans, et appartenant à une très-honorable famille de cette partie de la commune, avait donné le jeudi précédent quelques signes d'aliénation mentale.

Le dimanche, un accès violent la prit tout à coup ; elle demanda à se coucher. Lorsqu'elle fut au lit, profitant d'un moment où la surveillance exercée autour d'elle était moins active, la malheureuse sortit furtivement de la chambre, courut au grenier, et mit le feu dans sa maison.

Lorsque l'incendie fut bien allumé, elle se jeta dans les flammes. Aux cris effroyables qu'elle poussait, tout le personnel de la maison, qui la croyait endormie, courut au grenier d'où partaient les cris.

Mais la pauvre folle s'était, paraît-il, barricadée, et il fallut les plus violents efforts pour parvenir jusqu'à elle.

Quand on put pénétrer dans le grenier, un spectacle affreux s'offrit aux yeux des personnes qui s'y trouvèrent alors réunies : la femme M... était complètement carbonisée, les jambes et les bras avaient disparu ; on ne voyait plus qu'une masse informe.

Ces tristes restes furent descendus du grenier par nos braves gendarmes, qui les mirent à l'abri de la curiosité publique jusqu'à ce qu'ils puissent être inhumés.

Les dommages causés par l'incendie allumé par la pauvre folle sont assez considérables ; on parle de 8 à 9,000 fr.

Les pertes seront couvertes, paraît-il, par les assurances.

LA JAMBE DU CAPITAINE. — Un drame affreux : Pendant le siège, le jour de Montretout, M. D., capitaine des chasseurs, eut la jambe emportée par un éclat d'obus. On le transporta mourant à l'ambulance, et, par miracle, il se guérit.

Lorsqu'il rentra chez lui, à Neuilly, il trouva son brosseur, un ancien zouave, qui lui tint ce langage : — Mon capitaine sera peut-être bien aise de savoir que j'ai ramassé la jambe de mon capitaine, et que je l'ai enterrée au fond du jardin.

L'émotion faillit étrangler le brave officier. Il commença par donner vingt francs au brosseur :

— Je te prends à mon service pour tout faire, lui dit-il ensuite, en lui serrant la main. Tu ne seras pas seulement mon domestique, mais mon ami !

Huit jours après, un mausolée simple et de bon goût avait été élevé sur l'emplacement où la jambe dormait son dernier sommeil. Sur la pierre tombale, on lisait cette éloquent inscription :

BUZENVAL, JANVIER 1871
Chaque semaine, le brosseur y portait quelques fleurs. Un jour même, il déposa sur la marbre une bottine ornée de lauriers. Le capitaine ne savait comment lui témoigner sa reconnaissance.

Quelle ne fut donc pas sa douloureuse stupefaction, en recevant, il y a huit jours, la lettre que voici :

Mon capitaine, je ne suis pas digne de votre confiance. Je quitte mon capitaine rapport à mes remords. Ce n'est pas votre jambe que l'ai enterré, comme je vous l'ai dit pour me procurer votre bienveillance ; c'est le biddon du fusilier Nicot, de la cinquième du second.

Depuis lors, le brosseur a disparu. Le brave capitaine, exaspéré, a fait démolir le mausolée ; à un pied-sus terre, il a trouvé effectivement un biddon rouillé.

L'aventure a fini par lui sembler si drôle, qu'il a accroché le biddon dans sa panoplie, avec cette inscription, qui stupéfie les visiteurs :

JAMBE DROITE DU CAPITAINE C...
— Le petit tableau suivant, d'une gaieté sinistre, et détache par nous chez le Domino du Gantois :

A Belleville, un citoyen retour des pontons râle sur son grabat. L'agonie approche. Sa femme, qui veut soustraire son corps aux enfouisseurs civils, supplie le mourant d'accepter les consolations d'un prêtre.

Vaincu par ses larmes et ses prières : — Fais entrer l'otage, puisque tu le veux, grommelle le vieux radical.

Le ministre de Dieu s'assied au chevet du moribond, qui le regarde d'abord avec défiance. Puis, rassuré par son air vénérable : — Toi dit-il, l'as l'air d'un bon zigue ! Et, se penchant à son oreille : — Tes pour l'instruction laïque, pas vrai !

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.
Séance du 17 juin 1873.

La Commission chargée de l'examen de la proposition d'autorisation de poursuites contre M. Ranc s'est réunie ce matin à une heure. Le président M. Baze avait envoyé une lettre de convocation à M. Ranc. Le garçon de bureau chargé de porter cette lettre chez M. Ranc n'a trouvé que le père du député de Lyon, qui lui a répondu : « Mon fils est trop loin de Paris en ce moment, pour se rendre en temps utile à cette convocation. » Devant ce fait, il se pourrait que le rapport de la Commission soit déposé pendant la séance.

D'un autre côté, on dit que M. Ranc a répondu une lettre à la Commission, déclarant qu'il ne se présenterait pas parce qu'il était couvert par le suffrage de ses concitoyens.

La séance est ouverte à 2 heures 30 minutes.

M. Talon dépose le 1^{er} volume de l'enquête faite par la commission chargée d'étudier l'organisation de l'assistance publique dans les campagnes.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville de Lille (Nord) à modifier les conditions d'un emprunt.

M. de Tillancourt demande quelques explications sur l'emprunt à M. Courbet-Poulard, rapporteur, qui n'est pas à son banc.

M. le président lit les articles du projet, — qui est adopté.

Suite de la discussion relative au chemin de fer de l'Est.

La délibération continue sur l'article de la Convention et sur l'amendement de M. de Guiraud.

M. Clapier a la parole. La question, dit-il, se résume en ces mots : Est-il vrai qu'en dehors des 325 millions de l'Est ? le séquestre évalué à 20 millions est-il dû à la compagnie de l'Est. M. Clapier est opposé à cette dette de 20 millions ; l'interprétation donnée à la convention a un sens désordonné.

M. le ministre des travaux publics répond qu'il ne s'agit que d'une transaction et ne veut en parler qu'avec de grandes réserves. L'adoption de l'amendement de M. de Guiraud, c'est le rejet de la transaction. C'est le commencement d'un procès. M. le ministre explique ensuite dans quelles conditions se présentera ce procès et quelles seraient les conséquences du vote. M. le ministre examine ensuite les conséquences de ce procès et engage l'Assemblée à adopter la transaction.

M. de Janzé est convaincu que la Compagnie accepterait des conditions beaucoup moins onéreuses que celles de la convention telle qu'elle est présentée, on peut donc la modifier.

L'amendement de M. de Guiraud n'est pas pris en considération.

M. Montgolfier a déposé un amendement tendant à ajouter à l'art. 9, ces mots : « Enfin pour lui tenir compte de la subvention de 27,310,000 francs, laquelle est reportée des lignes cédées sur les lignes concédées en vertu de la présente convention. »

M. le Ministre des travaux publics déclare que le gouvernement adopte l'amendement.

M. Poyer-Quartier s'oppose à cette adoption et demande à expliquer ses motifs.

M. Riout fait observer que la commission, le ministre et l'auteur de l'amendement sont d'accord ; il n'y a donc pas lieu de discuter.

M. Poyer-Quartier répond que c'est possible qu'il y ait trois personnes d'accord, mais il y en a une quatrième qui n'est pas d'accord... c'est lui. (Rires.)

M. Montgolfier explique dans quel but il a présenté son amendement. La preuve en était explicitement contenue dans la convention.

M. le Ministre des Travaux publics donne des explications sur les motifs qui ont engagé le gouvernement à adopter l'amendement de M. Montgolfier. Ce n'est pas pour augmenter les charges, mais afin qu'il n'y ait aucun doute sur ces charges que l'amendement a été présenté.

M. Poyer-Quartier lit un passage d'une note précédant la convention et du traité signé à Francfort, et met en cause M. de Larcy.

Ce dernier lit alors à son tour une note dans laquelle on déclarait que rien n'était changé à la subvention de la compagnie de l'Est. M. de Larcy croit que l'Assemblée peut voter en toute confiance le projet qui est présenté et qui diffère très-peu de celui qui avait été présenté.

M. le rapporteur veut prendre la parole.

La clôture est réclamée.

M. Poyer-Quartier insiste pour parler et dit qu'il a rencontré le rapporteur qui allait demander le renvoi à la commission.

M. Krantz. — Mais non !

M. Poyer-Quartier. — Alors je demande à discuter ce qui vient d'être dit par M. de Larcy.

Il entre dans des détails sur la différence qui existait entre le projet de M. de Larcy et celui du ministre des finances.

M. Krantz, rapporteur, demande à M. Montgolfier s'il croit utile de maintenir son amendement, après les explications données.

M. Montgolfier déclare retirer son amendement.

M. Raudot reprend l'amendement, qui est pris en considération.

M. Poyer-Quartier et M. d'Andelarre ont présenté un § additionnel à l'article 9 : il a pour objet de permettre au gouvernement de rembourser sa dette.

M. Poyer-Quartier développe cet amendement.

M. le ministre des travaux publics déclare que l'amendement de M. Poyer-Quartier serait la négation du projet — l'amendement n'est pas pris en considération.

M. Krantz fait le rapport sur l'amendement de M. Raudot, qui a été renvoyé à la commission, qui conclut à l'adoption. L'amendement est adopté.

Après des observations de MM. Raudot et Krantz, l'article 2, qui approuve la convention, est adopté.

L'ensemble du projet est adopté au scrutin par 496 voix contre 131.

Discussion du projet de loi sur les contributions indirectes.

M. F. Renaud explique les conditions dans lesquelles a été présenté le projet et quel est but et l'objet de cette loi.

Son discours continuait à 5 heures 40 minutes.

Nous avons publié dans notre édition de ce matin les nouvelles et dépêches suivantes :

L'Union républicaine a décidé dans sa séance d'hier, que M. Cazot, dans l'affaire Ranc, éluciderait la question au point de vue judiciaire.

Si la question Ranc prend une tournure politique, il est fort probable que M. Thiers interviendra dans la discussion.

Le Temps croit savoir que M. Lefebvre est nommé ministre de France à Athènes.

Le Journal des Débats se dit autorisé à démentir l'assertion de certains journaux attribuant à M. Thiers la divulgation de la circulaire Pascal. M. Thiers ne l'a connue que par la lecture qui en a été faite à l'Assemblée.

Chambéry, 17 juin. — L'ex-reine Isabelle est passée hier ici, se rendant en Italie avec une suite nombreuse.

L'impératrice de Russie est attendue aujourd'hui à trois heures et demie à Modane.

Gènes, 17 juin. — L'impératrice de Russie est arrivée à Gènes hier. Elle est partie ce matin à sept heures 45 par la voie du Mont-Cenis.

New-York, 17 juin. — Le choléra a éclaté à Cincinnati.

La moyenne des morts à Memphis et à Nashville est de 15 personnes par jour, principalement parmi les nègres.

La Havane, 16 juin, soir. — Les insurgés cubains ont surpris 90 Espagnols et en ont tué 40.

Nouvelles du soir

On nous écrit de Versailles, le 17 juin, soir :

A la suite de la lettre de M. Ranc qui dénie à l'Assemblée le droit de juger un élu du suffrage universel, la commission s'est fait communiquer le dossier de M. Ranc. Après une assez longue discussion, elle s'est prononcée par 14 voix contre une pour l'autorisation des poursuites et a chargé du rapport M. Baragnon. La commission se réunira encore demain à midi pour entendre la lecture du rapport qui sera déposé au début de la séance. On pense que la discussion s'engagera immédiatement.

Le duc d'Audiffret-Pasquier a prononcé aujourd'hui un nouveau discours sur la question de l'intendance devant les commissions de l'armée et des marchés réunies. Les deux commissions ont voté l'impression de ces deux discours.

Les avis de Berlin portent que l'empereur Guillaume n'étant pas dans un état de santé qui lui permette de se déplacer, l'impératrice Augusta ira seule à l'exposition de Vienne. Le projet de voyage de l'empereur Guillaume en Autriche est indéfiniment ajourné. D'un autre côté, le prince impérial d'Allemagne représentera son père à Ems, où le Czar se trouvera ces jours-ci.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES
(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Paris, 18 mai, matin.
M. Thiers assistera, dit-on, à la séance d'aujourd'hui, mais il ne prendra la parole que s'il était directement mis en cause. M. Gambetta ne parlera pas. La gauche et l'extrême gauche veulent laisser parler les orateurs du centre gauche.

Il est de plus en plus question d'une prorogation prochaine de l'Assemblée, probablement au 15 juillet.

Le centre gauche se réunit aujourd'hui pour constituer son bureau.

On considère comme certaine la nomination de M. Léon Say comme président, et de MM. de Laboulaye et Schérer comme vice-présidents.

Hier, à la septième Chambre, a été appelée une affaire concernant de nombreux fournisseurs militaires.

Le tribunal a donné défaut contre M. Boulanger, l'un des inculpés et a renvoyé la cause au 22 juillet et au 5 août.

Les deux commissions de l'armée et des marchés ont voté l'impression du discours de M. d'Audiffret-Pasquier et du projet de loi qu'il a présenté.

Aujourd'hui a lieu à la Maison-Brûlée (près de Rouen) l'inauguration du monument funéraire élevé à la mémoire des soldats morts dans les différents combats qui se sont livrés dans la Haute-Normandie.

Une grande solennité doit présider à cette cérémonie.

Marseille 17 juin. — Les journaux donnent de longs détails sur une nouvelle manifestation qui a eu lieu hier soir à l'occasion du retour de N. D. de la

Garde à son sanctuaire. La foule, qui était très-considérable, ayant aperçu le général Espivent aux fenêtres de sa maison située au bas de la colline, l'a acclamé longuement, comme la veille elle avait acclamé le préfet et le général. On évalue à 50,000 le nombre des personnes échelonnées sur la colline qui ont pris part à cette manifestation.

Un ordre parfait n'a cessé de régner.

Rome, 17 juin, soir. — M. de Corcelles a reçu une lettre du maréchal Mac-Mahon félicitant le Pape à l'occasion de l'anniversaire de son élection au trône pontifical ; il la présentera demain. Le Pape recevra ensuite les autres diplomates.

M. Fournier a annoncé son départ en congé jusqu'à l'arrivée d'un gérant de légation qui remplacera M. de Sayve, obligé de partir pour la France.

Strasbourg, 17 juin. — M. Jules Klein, pharmacien, a accepté la candidature au conseil général.

Madrid, 17 juin. — La Gazette publie un décret nommant le colonel Carrara, secrétaire du ministre de la guerre en remplacement de M. Pierrad, démissionnaire.

COMMERCE

Dépêches télégraphiques.

Havre, 18 juin.

(Dépêche de MM. Kablé, Boswilwald et Co, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes 600 b., marché calme, petite demande, disponible et livrable inchangés

Liverpool, 18 juin.

(Dépêche de MM. Kablé, Boswilwald et Co, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes 12,000 b. Marché ferme, calme, cotes inchangées.

New-York, 18 juin.

(Dépêche de MM. Kablé, Boswilwald et Co, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)

Coton 21. Recettes 12,000 b.

Liverpool, 17 juin.

— Ventes 10,000 b., dont 8,000 b., pour la filature, calme, soutenu. Livraisons Amérique plutôt des bas

Louisiane 9 3/16 Georgie 8 7/8, livrable 8 15/16. Ombra 6 3/8. Livrable 6 7/16. Dhollerah 6 1/8. Bengale 3 7/8. Hausse livrable New-York 1/4-3/16.

Manchester, 17 juin.

Zissus et Fils : Marché stationnaire et prix sans changements.

Avis divers

ANVERS, 17 juin. — Cotons : Nous avons appris la vente de 184 balles coton Louisiane, par Lisbon, à fr. 110 par 50 kilos.

Laines — La demande pour cet article continue bonne à des prix soutenus. On a de nouveau vendu aujourd'hui 775 balles laine en suint de la Plata.

HAVRE, 16 juin. Laines. Calmes et fermes ; ou a vendu 20 ball. Laines-Ayres en suint de fr. 153 à 205 les 100 kil.

HAVRE, le 16 juin 1873. — (Avis de MM. Aug. Asselin et L. Blais, courtiers.) Laines. — Revue du 1^{er} au 15 juin 1873. — Nous avons reçu, depuis le 1^{er} courant, 4,090 b.

Les débouchés, pendant cette période, ont été de 3,799 balles laine.

Stock ce jour : 9,497 balles, dont 7,657 balles Plata contre 31,910 b., dont 28,414 balles Plata, à pareille époque 1872.

Nous avons eu, pendant cette quinzaine, une demande très-active, à des prix dénotant, en dernier lieu, sur les cours de fin mai, une hausse d'au moins 10 centimes sur Montevideo 2^e, 3^e et 4^e, d'environ 5 centimes sur Montevideo fines et bonnes Buenos-Ayres ; les Buenos-Ayres défectueuses sans changement sensible.

Les nombreuses affaires avaient réduit notre stock de laine Plata à environ 4,000 balles. Nous venons de recevoir de cette provenance, environ 3,500 balles ; ces renforts donneront un meilleur choix pour nos prochaines enchères, qui auront lieu le mardi 1^{er} juillet et jours suivants.

LEIPZIG, 13 juin. — Laines. Les apports ont été à peu près le même que l'an dernier. Les affaires, calmes au début, sont devenues plus animées l'après-midi. Le lavage est de qualité moyenne. Les prix sont de 12 1/2 à 14 fr. par pierre.

Vendredi 20 Juin.

FÊTE DU SACRÉ-CŒUR.

Pèlerinage d'Hommes

A PARAY-LE-MONIAL

Pour le Nord et le Pas-de-Calais

HEURES DES DÉPARTS :

Le départ de Lille aura lieu le jeudi 19, à 5 heures 50 du matin.

Un train spécial partant de Paris à 6 heures du soir amènera les pèlerins à Paray à 6 heures 40 du matin.

Retour de Paray le vendredi 20, à 7 heures 15 du soir.

Retour à Lille le lendemain à 5 heures 14 du soir.

PRIX DES PLACES :

(Aller et Retour)

Y compris les droits pour les frais de l'Écuire

DE LILLE A PARIS

2^{me} classe 21 fr. 35

3^{me} classe 18 15

DE PARIS A PARAY

1^{re} classe 47 fr. 80

2^{me} classe 35 55

3^{me} classe 26 20

Pour tous renseignements, s'adresser rue de la Barre, 29, à Lille.

Ouvrages nouveaux :

Conférences aux dames de Lyon, par Mgr Nermilod — 2 volumes 5 fr.

Histoire illustrée des pèlerinages — splendide publication. La 1^{re} livraison est en vente 1 fr.

Revue du Monde catholique dernière livraison, 0.30 c.

Prière de Pie IX et pour Pie IX, 0.25 c.

Les médecins et les miracles de Lourdes, 0.30 c.

Recueil d'exercices en l'honneur du Sacré-Cœur, 1 fr. 25 c.

Pèlerinage de Paray-le-Monial, 0 fr. 50.

A Roubaix, à la librairie Alfred Reboux, rue Nain 1.

Les Pastilles digestives de Burin du Buisson réunissent, sous forme d'un bonbon agréable, les principaux éléments qui opèrent la digestion dans l'estomac. Il résulte d'expériences comparatives faites par un grand nombre de médecins, qu'elles sont souvent supérieures aux Pastilles dites de Vichy, au sous-nitrate de bismuth, à la magnésie calcinée et au charbon végétal, pour guérir les maux d'estomac, migraines, renvois de gaz, provenant de mauvaises digestions. — Dépôt Pharmacie Coiffe, Grand-Place, Roubaix. 8275.

Crédit Foncier des Etats-Unis

ÉMISSION D'OBLIGATIONS 6 1/2

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie, délivre en ce moment des obligations de

CRÉDIT FONCIER DES ETATS-UNIS au cours de 490 francs.

Les titres sont de 100, 500 et 1,000 dollars.

L'intérêt est de 6 1/2 % payable au or les 1^{er} avril et 1^{er} octobre.

En tenant compte de l'amortissement, c'est un placement à raison de 6 1/3 p. 100.

La sécurité exceptionnelle qu'offrent les opérations de prêt sur hypothèques fait de cette valeur un placement qui peut être recommandé sans hésitation, à tous les capitalistes.

L'Agence de la Société Générale, à Roubaix, 41, rue du Chemin de Fer, est chargée de l'émission de ces titres. 3964.

BOURSE DE PARIS

DU 17 JUIN

VALEURS	Coture	Cl. préc.	Hausse	Baisse
A TERME				
3 0/0	55.30	56.01 1/2	..	12 1/2
5 0/0 1871	89.75	89.80 0.05
5 0/0 1872	90.80	90.90 0.10
Foncier	795.00	797.50 2.50
Mobilier	427.50	430.00 2.50
Générale	556.25	555.00 1.25
Est	815.00	820.00 5.00
Lyon	800.00	848.75 48.75
Midi	598.75	596.25 2.50